

Compte n° 1/1 + 29/12

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

ARRONDISSEMENT
de Rochefort
CANTON
de Royan

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 12 1952 19
~~2 novembre~~ 1952

OBJET :
**Remise en état de
sépultures
dans le cimetière.**

L'an mil neuf cent cinquante deux, le 8 du mois
d' Novembre, le Conseil Municipal de Royan
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Regazzani, Maire, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 3 Nov. 1952 19

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
pris part au vote :
5209.7

Etaient présents : MM. Regazzani, Rochedereux, Chamboulen,
Frugnaud, Bujard, Dufour, Guillaud, Chasseud, Coumil,
Bouchet, Baudet, Péroudeau, Melle Hikosky

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Absents : MM. _____

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

**E. le Maire expose que de nombreuses sépultures
atteintes par le bombardement restent en l'état parce
que les familles sont ou disparues ou éloignées.**

**M. le Délégué Départemental a proposé à M. le Maire
de considérer comme gestionnaire de ces sépultures et de
verser à la caisse communale le montant des réparations
telles qu'elles résultent des mémoires établis par deux
entrepreneurs qui ont bien voulu se charger de l'exécu-
tion des travaux. Ainsi les sépultures seront remises en
état sans qu'il en coûte rien à la ville.**

**M. Jen a remis en état 70 tombes pour une somme
de 1.768.547 frs.**

**M. Cougrand a remis en état 75 tombes pour une somme
de 1.815.728 frs.**

*la 8.1.53 à la Mairie
10024 M. BASSON & RENAUD-LARTY
1 orig + 1 copie délié.
2 - 11 copie M. Cougrand
2 - 11 copie M. Jen*

Le Conseil

- approuve l'accord réalisé entre M. le Délégué Départemental et M. le Maire de Royan
- donne à M. le Maire l'autorisation de payer les mémoires présentés par les entrepreneurs
- demande à M. le Préfet de viser ces mémoires pour valoir marché
- demande à M. le Préfet d'ouvrir au budget municipal une recette chap. VIII, art. 4 bis une recette de 3.584.275 frs. et en dépenses un crédit de 3.584.275 frs à inscrire ch. 24, art. 5, sous la rubrique : "remboursement par le MUI des frais de restauration de sépultures au cimetière et restauration de tombes sinistrées".

Les entrepreneurs seront payés comme suit :

80% du montant du mémoires dès qu'il aura été approuvé par le MUI

20% du montant des mémoires 3 mois plus tard si aucune mal façon ne s'est manifestée

APPROUVE

La Rochelle, le 5 Janv. 1953

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Illisible.

Fait et délibéré à Royan
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 8 Janvier 1953
Le Maire,

Pour extrait conforme :
Le Maire,